

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 12 février 2013

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

Jeudi 21 février 2013
A 20 h 30

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion
- Travaux eau 2013 : approbation du projet
- Restauration du toit de la Maison de la Pomme : participation de la Commune
- Compte rendu des commissions
- Finances : création d'un budget annexe
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Jean-Louis RICHARME

Affichée le : 12/02/2013



74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°2 DU 21 FEVRIER 2013 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un février deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RICCHARME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2013

Présents : Jean-Louis RICCHARME, Nicole BERNARD-BERNARDET, Stéphane BOISIER, Benoît CLAVEL, Monique D'ORAZIO, Corinne GOBBER, Bruno GUIDON, Jean-Claude LOYEZ, Alain MARCHISIO, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Nicole BERNARD-BERNARDET a été élue secrétaire de séance.

DEL_02012013.

Objet : **Projet d'adduction d'eau potable : alimentation du hameau du Pont du Var.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la commission de l'eau, et conformément aux prescriptions du schéma général de l'eau, d'alimenter le hameau du Pont du Var depuis la Bottière et de mettre hors service l'alimentation actuelle depuis le hameau du Marais. Cette canalisation est obsolète et en plastique.

Une estimation du montant des travaux a été réalisée avec les dispositions envisagées suivantes :

- Renforcement du réseau du Pont du Var depuis la Bottière par une canalisation de diam 100 mm.
- Suppression du réseau existant depuis le Marais.
- Installation d'une chambre de vannes et déplacement d'un poteau incendie au lieu-dit GrosPierre.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Le coût estimatif de ce projet se décompose de la manière suivante :

Renforcement La Bottière – Pont du Var	73.346,00 €
Suppression réseau du Marais	7.687,00 €
Travaux secteur GrosPierre	29.480,50 €
<hr/>	
Total travaux H.T.	110.513,50 €
Divers et honoraires	5.651,10 €
<hr/>	
Total général H.T.	116.164,60 €
Total dépenses prévisionnelles TTC	137.825,25 €

Ces travaux feront l'objet d'un marché à procédure formalisée dans les conditions fixées par les lois, règlements et circulaires en vigueur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux proposés conformément aux descriptifs techniques et financiers présentés ;
- **DECIDE** l'exécution des travaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce projet.

DEL_02022013.

Objet : Rénovation du toit de la Maison de la Pomme : fonds de concours à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes de toiture constatés récemment sur le bâtiment de la Maison de la Pomme et les différentes visites effectuées sur les lieux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment a été mis à disposition de la CCVT (Communauté de Communes des Vallées de Thônes) par une convention du 29 Juin 2007.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Il rappelle également que ce bâtiment abrite le commerce « la petite Epicerie » dont le fonds de commerce et les murs appartiennent à la Commune de Serraval.

Le montant estimé des travaux s'élève à 60 000 euros. Le montant définitif sera connu après consultation des entreprises.

Des aides vont être demandées au Conseil Général au titre du FDDT (Fonds Départemental pour le développement des Territoires).

Compte tenu de la présence de la Petite Epicerie, et de l'intérêt touristique évident de la Maison de la Pomme pour la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un Fonds de Concours à la CCVT pour le financement des travaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour apporter un Fonds de Concours à la CCVT.
- **FIXE** le montant de sa participation à 30% du coût Hors Taxes des travaux, après déduction des éventuelles subventions.

DEL_02032013.

Objet : Avenant à l'emprunt communal "Stand By" auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a contracté un emprunt « Stand By » en 2011 auprès du Crédit Agricole des Savoie pour le financement de l'achat du terrain de la zone artisanale.

L'opération n'étant pas encore totalement finalisée, Monsieur le Maire propose de proroger cet emprunt à compter du 1^{er} avril 2013 dans les conditions suivantes : montant initial ramené à 280.000 €, pour une durée de 1 an, à taux variable indexé sur le T4M majoré de 2,09 l'an.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prorogation de l'emprunt « Stand By » pour terminer les opérations de la zone artisanale selon les conditions ci-dessus (projet d'avenant ci-annexé) ;
- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement en tant que besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet avenant.

ANNEXEDEL_02032013.



AVENANT A UNE CONVENTION DE CREDIT AUX COLLECTIVITES LOCALES

Nos réf. : DCF/OPE/AB/BW/FC

Les présentes ont pour objet de définir les nouvelles conditions financières et particulières d'une convention de crédit « STAND BY » consentie par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE, société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022417, ci-après dénommée le « Prêteur » à la **Collectivité Emprunteuse**.

en vertu de la convention de crédit signée en date du 28 mars 2011

à : **La Commune de SERRAVAL**
représentée par : Monsieur Jean Louis RICHARME
agissant en qualité de : Maire,
Siège social : MAIRIE 74230 SERRAVAL

le Crédit suivant :
CONVENTION DE CREDIT « STAND BY » n° 00000406396

- * Montant..... : trois cent cinquante mille euros (350 000,00 euros)
- * Durée : vingt quatre mois (24 mois) jusqu'au 31 mars 2013
- * Taux : T4M + 0,98 % : 1,0509 % à ce jour.
- * Garantie : Vote au budget.

Les parties ont convenu de modifier la convention de la façon suivante :

ARTICLE 2 page 1 de la convention de crédit :

Le montant initial du plafond de trois cent cinquante mille euros (350 000 euros) est ramené à **Deux cent quatre vingt mille euros (280 000 euros) jusqu'au 30 avril 2014.**

Le Taux : A partir du 1 avril 2013 le taux est de **T4M + 2,09**, soit à ce jour : 2,1609 %
Valeur de l'index de janvier 2013 : 0,0709 %

Taux effectif global : 2,2609 %

Les autres caractéristiques du crédit demeurant inchangées, les parties entendent par les présentes affirmer de façon non équivoque que les modifications précitées n'opèrent point novation, et ce conformément à l'article 1273 du Code civil. En conséquence, toutes les garanties initialement consenties au Prêteur sont maintenues en l'état.

Frais de dossier : 280,00 euros

Fait en deux exemplaires à CHAMBERY
le

LE PRETEUR



L'EMPRUNTEUR
Le Maire de Serraval,

ANNECY : Siège Social 302 958 491 RCS Annecy

PAE Les Glaizins - 4, avenue du Pré Félin - Annecy la Vieux - 74985 Annecy Cedex 9
Téléphone 04 50 64 71 71 - Télécopie 04 50 64 71 29 - Télex Créagri 365319
TVA intra-communautaire FR 353 02958 491 - ORIAS 07 022 417

CHAMBERY

Avenue de la Motte Seryolex - 73024 Chambéry Cedex
Téléphone 04 79 26 33 15 - Télécopie 04 79 26 33 00

www.ca-des-savoie.fr

DEL_02042013.

Objet : Création du Budget Annexe Gîte Praz D'Zeures.

Monsieur le Maire fait état à l'Assemblée présente qu'il y aurait lieu de créer un Budget Annexe assujetti à la TVA qui consisterait à regrouper toutes les opérations se rapportant au gîte et alpage de Praz D'Zeures.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un document comptable annexe et lui donne comme dénomination « Gîte Praz D'Zeures » ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ces informations à Monsieur le Trésorier Payeur et aux services Fiscaux pour application de ces modalités.

SEANCE N°2 : DEL_02012013 ; DEL_02022013 ; DEL_02032013 ; ANNEXEDEL_02032013 ; DEL_02042013. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 5 MARS 2013			
Jean-Louis RICHARME	Nicole BERNARD- BERNARDET	Stéphane BOISIER	Benoît CLAVEL
Monique D'ORAZIO	Corinne GOBBER	Bruno GUIDON	Jean-Claude LOYEZ
Alain MARCHISIO	Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL		